

# NOUVELLE PROCÉDURE DE VALIDATION DES COMPTES CASI

Dans le cadre du RGPD



À partir du  
**10 octobre 2026**

Tous les comptes CASI passeront  
automatiquement en statut « **REFUSÉ** ».



**Vous devrez alors déposer à nouveau  
les justificatifs demandés :**

- Votre dernier bulletin de salaire
- Votre dernier avis d'imposition sur le revenu
- Les justificatifs de vos ayants droit
- Votre RIB

**Tant que votre compte n'est pas mis à jour et validé,**  
vous ne pourrez pas accéder :



à la billetterie



aux inscriptions  
en ligne



aux participations  
en ligne



Si vous souhaitez acheter des billets,  
pensez à effectuer vos achats **avant le 10 octobre**,  
car après cette date, l'accès à la billetterie sera de nouveau  
possible uniquement après la mise à jour et la validation  
de votre compte.

